

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Le Chef de Cabinet* COURRIER ARRIVÉ LE  
22 DEC. 2015

62160 GRENAY

Paris, le 18 DEC. 2015

Réf. : 15-029605-D/BDC-CE/BL

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Bernard CAZENEUVE, ministre de l'intérieur, sur les années de détention de Monsieur Georges Ibrahim ABDALLAH, militant révolutionnaire libanais condamné à la prison à perpétuité pour complicité d'attentats, et sur les rejets qui ont été opposés à ses différentes demandes de libération.

Vous faites valoir l'intérêt qui s'attacherait à prononcer à son encontre un arrêté d'expulsion du territoire afin qu'il rejoigne le Liban.

Comme vous le savez, la libération d'un condamné est une décision qui relève de la compétence des juridictions judiciaires et il n'appartient pas au ministre de l'intérieur, en application du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, d'intervenir dans leurs décisions.

Votre correspondance a donc été transmise à Madame Christiane TAUBIRA, garde des Sceaux, ministre de la justice.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gabriel KUNDE



*Monsieur Christian CHAMPIRE*  
*Maire de Grenay*  
*Mairie*  
*Place Pasteur*  
*62160 GRENAY*

